

# Le Télégramme

## TSEAC - IEEAC - ATTAAC

### La DGAC perd le «A» de «Autorité de surveillance» !!

Le 13 janvier, l'UTCAC a tenté, encore une fois, en réunion bilatérale avec la Direction Générale de la DGAC, d'obtenir la remise à niveau du budget 2012 de la DSAC (baisse >25% par rapport à 2011).

La DGAC reconnaît qu'il s'agit d'une erreur, mais ne propose aucune solution pour la corriger immédiatement ! Pire, elle n'est pas sûre d'y parvenir plus tard !!!

Déplacements rendus pénibles, voire impossibles, formation continue (maintien de compétences) non assurée, actions de surveillance annulées ... faute de crédits !!

C'est l'essence même de la DSAC qui est menacée : LA SECURITE !!

#### Quels risques prend la DGAC en sacrifiant les missions de surveillance ?

Certains imaginent une surveillance « sur dossier » ou « à distance ». Pourtant, deux « affaires » très médiatisées illustrent les risques liés à une surveillance trop basée sur le seul contrôle-qualité et la nécessité d'une surveillance continue « en exploitation » :

- le **nauffrage de l'Erika** le 12 décembre 1999 au large de la Bretagne peu après un « contrôle » effectué par la société de classification italienne RINA.
- Les **prothèses PIP** où l'avocat de 4 porteuses d'implants a annoncé qu'il assignait au civil la société allemande Tüv, qui certifiait la qualité des prothèses uniquement « sur dossiers », sans jamais se déplacer.

#### La DGAC ne pourra pas dire qu'elle ne savait pas !

##### L'Autorité Nationale de Surveillance ne peut pas fonctionner !

Malgré nos nombreux avertissements et l'intervention de la Directrice de la DSAC, le fonctionnement de l'Autorité Nationale de Surveillance française ne semble pas préoccuper suffisamment la Direction Générale de la DGAC. Elle n'a aucune solution à proposer pour corriger immédiatement cette erreur d'estimation du budget (baisse de + de 25% par rapport à 2011) et n'est pas certaine d'y parvenir plus tard !

Le budget prévu pour la DSAC pour l'année 2012 ne lui permet pas de construire de véritables plans de surveillance, empêche la validation de plans de formation qui permettent de maintenir les compétences techniques de ses personnels, ... et met en danger son existence même !

##### Et pourtant ... rappelons-nous !

- Août 1999 : la société de classification italienne RINA recommande à la MMA (Malta Maritime Authority) de suspendre la certification ISM (*International Safety Management*, en français *Code international de gestion de la sécurité*) de l'Erika.
- Novembre 1999 : la MMA, faute d'avoir un corps suffisant d'inspecteurs (12 inspecteurs pour 1300 navires), ne donne pas suite à cette recommandation.
- Décembre 1999 : L'Erika fait naufrage, se brisant en plusieurs morceaux.

Et si les inspecteurs s'étaient rendus « sur site », cette catastrophe n'aurait-elle pas pu être évitée ?

Une absence de réaction lourde de conséquences !

La DGAC, qui ne réagit pas pour corriger cette anomalie budgétaire, devra être tenue pour responsable des futurs dysfonctionnements de la DSAC : Elle endosse, de ce fait, l'entière responsabilité de la dégradation du niveau de sécurité en France !

La DGAC n'a plus qu'à croiser les doigts ... !!!